



Mairie de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Présents : M. BEGUERY, Maire - Mmes, LE MENESTREL, LAMY, MATHIEU, Mrs BONNET, FARRUGIA, CLAPPAZ, Adjoint(e)s - Mmes BOURGEOIS, CANNIERE, CARBONE, CARRE, DESPRES, FAVAND, ROLIN, ROURE. Mrs, BECHET, BLIGNY, DOLLE, GADELLE, GAILLARD, GUILLAUD, MINUTILLO, PINERI.

Pouvoirs : Mme SPALANZANI, Mr BARONI,

Absente non excusée : Mme LACHARTRE

Mr FONTAN, excusé en début de conseil, est arrivé à 22h 02.

ooo

Monsieur Arslan SOUFI, Directeur Général des Services, assiste également à cette réunion.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Elisabeth Le Menestrel est nommée secrétaire.

ooo

Le compte-rendu du Conseil municipal du 28 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une huitième délibération concernant la prorogation du bail du Legs Baffert : **accord unanime du Conseil municipal.**

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2020

Présentation de Mr Wahid Nawabi, président d'Entente pour l'Afghanistan (EPA) du projet éducatif développé depuis une quinzaine d'années dans un quartier très conservateur de Kaboul.

Les propos du président de l'EPA sont illustrés de diapositives rendant compte de l'action sur le terrain depuis la maternelle jusqu'à des parcours universitaires et au-delà. Cette action est uniquement tournée vers les enfants et les femmes. Est évoqué également le projet de micro crédit.

Mr Nawabi rappelle l'aide apportée par la mairie de Montbonnot depuis 13 ans avec une belle continuité.

La commune accueille chaque année la fête de Norouz (nouvel an afghan).

1. [Redevance pour Occupation du Domaine Public \(RODP\) PERMANENTE pour des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,](#)

Rapporteur : Jean-François CLAPPAZ

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs donne lieu à versement de redevances en fonction de la longueur de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire en vertu du décret n°2015-334 du 25 mars 2015

Conformément au régime des redevances pour occupation privative du domaine public, cette redevance est due à la personne publique propriétaire ou gestionnaire de la voie publique. Il convient donc à la commune d'instaurer par délibération les tarifs de la redevance à compter de 2019 afin d'établir les titres de recettes correspondants.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré à la majorité (1 abstention) de ses membres présents et représentés, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la RODP permanente.

2. [Redevance pour Occupation du Domaine Public \(RODP\) PROVISOIRE pour des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,](#)

Rapporteur : Jean-François CLAPPAZ

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs donne lieu à versement de redevances en fonction de la longueur de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire en vertu du décret n°2015-334 du 25 mars 2015

Conformément au régime des redevances pour occupation privative du domaine public, cette redevance est due à la personne publique propriétaire ou gestionnaire de la voie publique. Il convient donc à la commune d'instaurer par délibération les tarifs de la redevance à compter de 2019 afin d'établir les titres de recettes correspondants.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré à la majorité (1 abstention) de ses membres présents et représentés, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la RODP provisoire.

3. [Dénomination de la voirie de l'opération immobilière « Villas Vista » - Chemin des Sycomores \(Parcelle AE 516\),](#)

Rapporteur : Dominique BONNET

Une opération de construction de 20 logements dénommée « Villas Vista » est en cours de réalisation.

Une nouvelle voirie privée est réalisée dans le cadre de cette opération pour desservir l'ensemble de ces logements.

Sa dénomination relève de la compétence de l'aménageur qui a retenu, sous le contrôle de la commission d'urbanisme :

Chemin des Sycomores

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la dénomination de cette voirie.

4. Convention de dépôt entre la commune et le fonds de dotation MICA (Montbonnot Innovation Culture Art) – Œuvre « Galilée – de Joël NEGRI,

Rapporteur : Jean-Michel DOLLE

Il est rappelé au Conseil municipal la création du fonds de dotation « soutien à la vie culturelle de Montbonnot-Saint-Martin » par délibération du 11 octobre 2011. Son objet est le soutien à la vie culturelle de Montbonnot-Saint-Martin par l'acquisition d'œuvres d'art, la création d'œuvres d'art, l'initiation et/ou le soutien à la production d'événements culturels dans le domaine de la musique, du théâtre, de la danse...

Après « Ino-Via » et « Multi houles d'intention », c'est l'œuvre « Galilée » de Joël Négri qui est implantée dans le hall d'entrée de la médiathèque Saint-Exupéry.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la convention de dépôt.

5. Demande de subvention – Acquisitions de collections, constitution et développement de fonds spécifiques de la Médiathèque dans le cadre de la DGD,

Rapporteur : Anne-Marie SPALANZANI

Depuis son ouverture en mai 2019, la médiathèque a triplé son nombre d'adhérents **résidant** sur la commune. Le nombre d'emprunts total en 2019 a été de 48 313. Le fonds existant constitué de 17 000 documents (périodiques inclus) n'est plus en adéquation avec la fréquentation (nouveaux adhérents et partenariats mis en place).

Plusieurs raisons : L'ouverture d'un nouvel équipement central, l'élargissement des horaires d'ouverture hebdomadaire de 11h00 à 18h00, la modification des tarifs et l'augmentation du nombre d'emprunts par personne.

Exceptionnellement en 2020 le montant des imprimés évolue de 11 000 € **TTC** à 22 000 € HT subventionnable à hauteur de 40%. Il correspond à l'acquisition d'une valeur de 21 500 € HT euros d'imprimés et 500 € HT de jeux de plateau. Les segments de collection prioritaires sont : les livres audio, gros caractères, BD jeunesse, comics, documents en langues étrangères, albums pour les tout-petits.

Evolution des emprunts : 2018/2019

Type de documents	Emprunt 2019	Emprunt 2018
Périodiques	2826	1893
Album	4505	3121
Bande dessinée	15396	8885
Biographie	322	157
Conte	491	306
Documentaire	4038	2148
DVD documentaire	39	16
DVD fiction	2082	457
Livre-jeu	199	113
Manga	5336	2707
Musiques et textes pour enfants	391	269
Nouvelle	50	26
Poésie	56	15
Roman	9328	6916
Roman Fantastique	102	80
Roman Fantasy	93	73
Roman policier	2265	1797
Roman SF	794	536

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

6. Convention de partenariat pour l'entretien des jardins familiaux entre la commune et l'EPLEFFA Grenoble Saint-Ismier,

Rapporteur : Agnès ROLIN

Une convention de partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles Grenoble Saint-Ismier (EPLEFFA Grenoble Saint-Ismier) pour l'entretien des jardins familiaux est proposée au Conseil municipal.

CONVENTION :

- La Commune de Montbonnot-Saint-Martin, propriétaire de la parcelle AT 51, lieu-dit « le Plâtre » a aménagé des jardins à l'usage de la population. Ces jardins familiaux sont mis à disposition des jardiniers via une convention d'occupation temporaire du domaine public.
A l'expiration, les jardiniers sont tenus d'évacuer et de remettre en état les lieux occupés. A défaut, la caution de 150 euros est retenue. Elle permettra de faire intervenir l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles Grenoble Saint-Ismier, pour la remise en état de la parcelle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

7. Versement d'une subvention de soutien à la Commune de Le Teil,

Rapporteur : Pierre BEGUERY

Un séisme de magnitude 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé le Sud Est de la France le 11 novembre 2019.

La commune Le Teil, épïcentre du tremblement de terre a lancé un appel à la solidarité des communes de France. Nous avons reçu fin décembre un courrier émanant du Maire de Le Teil sollicitant un soutien.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une aide de 2 000 € à la commune de Le Teil fortement endommagée par ce séisme.

8. Prorogation du bail « Legs Baffert.

Rapporteur : Pierre BEGUERY

Monsieur le Maire rappelle qu'en suite de la délibération du Conseil municipal du 24 Mars 2015 ayant pour objet la modification du bail du Legs Baffert, il avait été régularisé un avenant de prorogation du bail pour une durée de 5 années sous diverses conditions financières assortie d'une promesse de bail emphytéotique de 30 ans au profit de ACTIS moyennant un canon de 5000 euros par an indexé suivant l'indice de l'IRL. Cette promesse de bail arrive à échéance le 30 mars 2020, date à laquelle ACTIS devait lever l'option de la promesse qui lui était consentie.

La prorogation de 5 ans devait être mise à profit par ACTIS pour réaliser une étude thermique et vérifier que les conditions de poursuite du bail pour 30 ans étaient satisfaisantes dès lors que des travaux de réhabilitation énergétique seraient entrepris.

La réception par la commune de l'Etude Thermique a révélé la nécessité de vérifier in situ l'état du bien objet du bail.

A l'occasion de la visite de l'immeuble 24 rue Abbé Grégoire dépendant du domaine privé communal et donné à bail à ACTIS depuis 1980, il a été constaté un défaut manifeste d'entretien et de valorisation du bâtiment du 24 rue Abbé Grégoire et une utilisation d'une partie du bâtiment pour un usage autre que celui de la destination du bail.

Compte tenu des réserves que la Commune peut légitimement élever quant au respect par ACTIS de son obligation d'assurer le maintien en tout temps du bien dans un état d'entretien et de réparation conformément aux stipulations du Bail et à ses obligations contractuelles,

Compte tenu que l'état de l'immeuble 24 rue abbé Grégoire ne permettrait pas à la Commune d'en jouir conformément à sa destination si ACTIS continuait à être défaillant dans le respect des stipulations du bail,

Compte tenu que le contrat est de nature administrative il est possible à la Commune de procéder à sa résiliation unilatérale,

Compte tenu que les locaux sont actuellement loués par bail à divers preneurs éligibles au logement Locatif Social une résiliation unilatérale semble disproportionnée à ce jour compte tenu du délai dont dispose la commune pour négocier la régularisation d'un bail,

Compte tenu que l'échéance du bail arrive le 30 mars 2020 et qu'un délai de 1 année semble nécessaire pour étudier le devenir du bâtiment Rue Abbé Grégoire.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de ne pas régulariser l'acte réitératif de la promesse de bail emphytéotique administratif portant sur le bien sis 24 rue Abbé Grégoire,

- Décide de maintenir la destination sociale du bâtiment 24 rue Abbé Grégoire et du principe de sa mise à disposition à ACTIS sous condition,
- Décide de proroger le bail pour une nouvelle durée de 1 année,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de régulariser l'acte de prorogation et d'informer ACTIS de la caducité de la promesse de bail eu égard aux circonstances de l'espèce et au non-respect par ACTIS de ses obligations contractuelles.

Prise de parole de Mr le Maire

Dernier conseil municipal du mandat 2014-2020

« Mesdames et Messieurs les élus, voici donc le moment de vous dire au revoir.

C'est avec quelques émotions que je m'adresse à vous à l'occasion de ce dernier CM de la mandature 2014.2020 et aussi en ce qui me concerne, au terme de 37 années de vie publique dont 14 comme Maire de MSM.

Certaines et certains d'entre vous vont quitter la vie municipale après un ou plusieurs mandats. D'autres vont se présenter sur les deux listes qui vont solliciter les suffrages aux élections municipales du 15 mars.

Aux uns et aux autres, permettez-moi de vous dire ces quelques mots pour vous remercier d'avoir suivi la marche de ce CM jusqu'à son terme. Adjoint(e)s, CM délégués et CM vous avez participé fidèlement et régulièrement aux réunions du CM et la plupart d'entre vous ont également participé à la vie de commissions, de groupes de travail (commission extramunicipales) ou à l'organisation de festivités ou manifestations. Nous avons tenu chers collègues une soixantaine de CM (10 par an avec une grande régularité), pris 761 délibérations soit une moyenne de 13 délibérations par conseil.

Le climat en séance du CM publiques ou privées et au sein des commissions a toujours été cordial, serein, constructif dans un dialogue fécond entre la majorité et le groupe minoritaire. J'ai souvent évoqué cela dans mes discours en interne mais aussi lorsque nous rencontrions la population et toute particulièrement dans les « rencontres de masse » lors de la cérémonie des vœux du Maire à la population.

J'ai souvent eu l'occasion de dire que le dialogue entre la majorité et la minorité est toujours demeuré de qualité, ne s'écartant pas de l'écoute, du respect, de la courtoisie et finalement me semble-t-il de la confiance réciproque.

Nous avons constitué à MSM - et cela ne date pas de ce mandat, car je me suis personnellement impliqué en ce qu'il en soit ainsi dès que je suis devenu Maire-Adjoint – une manière d'exception bien connue dans le Landerneau politique local. Cette gouvernance apaisée nous a permis d'éviter les « chicayas » politiques souvent présentes autour de nous dans des communes voisines. Cela nous a permis d'être efficaces et au-delà efficients : efficacité de la chose publique, qualité de notre démocratie locale.

Elle nous a aussi stimulé, encouragé, à prendre en considération voir en compte des opinions, des souhaits émanant de la minorité lorsqu'ils nous paraissaient opportuns ou justifiés.

La population de MSM reconnaît cette gouvernance et ses pratiques politiques, elle l'apprécie beaucoup, toutes opinions confondues.

Merci Mesdames et Messieurs les élus pour votre implication, votre constance, votre loyauté et aussi votre intégrité.

Ce n'est pas le lieu de faire le bilan de la mandature, il l'a été évoqué publiquement et dans le détail devant plus de 600 personnes réunies lors de la dernière cérémonie des vœux du 10 janvier 2020. Nous avons fait ce que nous avons annoncé dans nos documents de propagande électorale en 2014. Il en avait été de même pour le mandat précédent qui avait été scrupuleusement respecté.

Vous le savez, je ne vais jamais sur les réseaux sociaux mais l'un d'entre vous m'a fait lire un message paru sur Facebook dans lequel on disait que finalement Pierre BEGUERY et son équipe n'avait eu qu'à dépenser l'argent abondant provenant des ZAE ! Effectivement, tout ceci a pu être réalisé parce que nous avons des marges de manœuvres financières. Mais tout cela n'est pas tombé du ciel, car ce fut le fruit d'une politique continue du développement économique,

producteur d'emplois et de richesse lesquels à leur tour permettent le développement et l'équipement de la cité. D'autres communes, non loin de nous qui disposaient des mêmes atouts en matière de localisation géographiques et de foncier disponible auraient pu en faire autant si elles avaient eu cette vision et la volonté de l'incarner politiquement.

C'est également le développement démographique singulier de notre commune parallèle à celui de nos activités économiques qui a assuré une croissance régulière de la fiscalité des ménages venant compenser les importantes réductions des dotations de l'Etat.

Dynamisme économique et démographique certes, mais aussi bonne gestion des finances publiques. Et tout d'abord une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement que n'avait pas su mettre en place des communes proches de MSM devenues très riches dans un passé récent qui ont dépensé sans compter en fonctionnement et investi somptuairement.

Quant aux investissements, nous avons toujours agi en fonction de nos moyens et quand nous étions « pauvres », on faisait l'indispensable, les réseaux d'eau et d'assainissement, les routes, l'éclairage public... quand des moyens plus importants sont arrivés, est venu le moment d'équiper la commune : équipements lourds de tous ordres, culturels, sportifs, scolaires, techniques... qui ont permis alors que notre population flirte avec 6 000 habitants lors du dernier recensement d'avoir des équipements d'une ville d'environ 20 000 habitants.

Chers élus, là où vous étiez placé, dans l'équipe municipale, vous avez contribué, lors de ce mandat et pour certains d'entre vous lors de mandats précédents à cette belle trajectoire, ce beau développement communal. Je vous remercie toutes et tous pour ce bon travail.

Je ne voudrais pas oublier nos collaborateurs, les fonctionnaires de la commune avec lesquels certains d'entre vous ont je le sais développé au-delà de leurs relations de travail, des rapports cordiaux voir amicaux. J'ai eu l'occasion de les remercier publiquement et en interne lors des « vœux au personnel ». Sans eux, nous n'aurions pas pu agir et encore moins avec une telle efficacité. Je veillerai à ce que ce dernier discours leur parvienne.

A ceux qui repartent, sur l'une ou l'autre liste, je souhaite qu'ils puissent dans un futur mandat revivre cette expérience humaine passionnante, ce travail collectif et partagé, cette efficacité dans l'ambiance que nous avons connue.

A ceux qui ne repartent pas dont je suis, j'espère que nous pourrons participer et contribuer dans le futur, sous une forme ou sous une autre, à la vie sociale de notre commune en nous impliquant dans des commissions extra-municipales, (si elles sont créées) dans les activités du CCAS, dans la vie associative qui manque de bras, dans des démarches de démocratie participative puisqu'on lit dans les intentions gouvernementales et dans les programmes des équipes qui partent au front que la démocratie participative impliquant la société civile devra être partout et systématique promue, encouragée et développée.

En ce qui me concerne, je reste sur le pont jusqu'à l'installation du prochain Conseil municipal. Je vous dis donc « à vous revoir » dans la société civile après les élections.

Merci encore et puisque une fois de plus vous avez eu la patience de m'écouter, je vous invite à venir partager le pot de l'amitié ».

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance publique à 22 h 06.

Date du prochain Conseil municipal : **à déterminer ultérieurement.**

La Secrétaire,
Elisabeth LE MENESTREL

Le Maire,
Pierre BEGUERY